



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION
www.m-b-agglo.com

Aides financières à la réhabilitation des assainissements non collectifs

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) anime une opération d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à risques.

Afin d'encourager les usagers, qui disposent d'un assainissement non collectif non conforme présentant un risque sanitaire, à procéder aux travaux de réhabilitation qui s'imposent, MBA anime une opération permettant le versement d'une aide financière de 3 300 € de l'Agence de l'Eau.

Elle ne sera versée qu'une fois les travaux effectués et le dossier de demande d'aide complété et validé.

Seuls les travaux réalisés avant la fin de l'année 2022 peuvent être subventionnés.

Pour être éligible aux aides, votre installation d'assainissement :

- Doit être absente ou présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement (voir dernier diagnostic réalisé),
- Doit être antérieur à 1996.

Pour vous aider à déterminer votre éligibilité et vous accompagner dans les démarches à effectuer, un interlocuteur technique est joignable au : 06.48.43.82.11. ou p.gaudot@mb-agglo.com

Le nombre de forfaits disponibles étant limité, nous vous conseillons de prendre contact avec le SPANC rapidement.

Rappel : Il est impératif de prendre contact avec le SPANC avant de commencer tout travaux d'assainissement.